

27-06-2022

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 27 JUIN 2022 À 20 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M Patrice Ayotte, district n° 1;  
M. Daniel Ricard, district n° 2;  
M. Sophie Lajeunesse, district n° 3;

Mme Ingrid Haegeman, district n° 5;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier

M. Pierre Lépicier, conseiller du district n° 4 et M<sup>me</sup> Marine Revol directrice, générale adjointe/greffière-trésorière adjointe. sont absents.

**LE MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20H00**

315-2022

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Achat de bacs bruns;
4. Avis de motion – Règlement 457-2022 décrétant la modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du règlement d'emprunt 443-2022 et de l'annexe A;
5. Avis de motion – Règlement 458-2022 décrétant la modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du règlement d'emprunt 446-2022 et de l'annexe A;
6. Avenant au contrat de conception et surveillance – Rues des Sables, Athéna et croissants Monique et Jacline;
7. Octroi de contrat – TP-IN15.31-2022 Rang Frédéric – Étude géotechnique;
8. Octroi de contrat – TP-IN16.31-2022 Chemin de ligne Ste-Cécile et Chemin Ste-Cécile – Étude géotechnique;
9. Octroi de contrat – TP-IN17.31-2022 Rang du Portage – Étude géotechnique;
10. Octroi de contrat – TP-IN18.31-2022 Piste cyclable Plateau Ramsay – Étude géotechnique;
11. Octroi de contrat – Conception des sentiers multifonctionnels – Phase 3;
12. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été reçue par les citoyens et citoyennes.

316-2022

Octroi de contrat  
Achat de bacs bruns

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de 140 bacs bruns doit être effectué;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'achat des 140 bacs bruns à USD Global, pour un montant de 13 223\$ avant les taxes.

*Ce montant sera pris à même les surplus du fonds réservé aux bacs.*

SUITE DE LA RÉOLUTION 316-2022

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**317-2022**

Avis de motion  
Règlement 457-2022  
décrétant la modification  
du titre, des articles 2, 3 et 4  
du règlement d'emprunt  
443-2022 et de l'annexe A

La conseillère Ingrid Haegeman donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 457-2022 décrétant la modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du Règlement d'emprunt 443-2022 et de l'annexe A.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 457-2022.*

**318-2022**

Avis de motion  
Règlement 458-2022  
décrétant la modification  
du titre, des articles 2, 3 et  
4 du règlement d'emprunt  
446-2022 et de l'annexe A

Le conseiller Daniel Ricard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 458-2022 décrétant la modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du Règlement d'emprunt 446-2022 et de l'annexe A.

Ce règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 458-2022.*

**319-2022**

Avenant au contrat  
de conception et surveillance  
Rues des Sables et Athéna  
et des croissants Monique  
et Jacline

**CONSIDÉRANT** la résolution 156-2021 octroyant le contrat pour des services d'ingénierie pour la réfection des rues des Sables et Athéna et des croissants Monique et Jacline;

**CONSIDÉRANT QU'** un avenant doit être ajouté à ce contrat pour couvrir le volet de la conception révisée des fossés et de la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 319-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'ajouter au mandat de la firme Parallèle 54 expert-conseil Inc. un avenant pour l'ajout au volet de la conception révisée des fossés et de la surveillance des travaux de réfection des rues des Sables et Athéna et des croissants Monique et Jacline, pour un montant de 7 360\$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**320-2022**

Octroi de contrat  
TP-IN15.31-2022  
Rang Frédéric –  
Étude géotechnique

**CONSIDÉRANT** le projet des travaux de réfection d'un tronçon du rang Frédéric;

**CONSIDÉRANT QU'** une étude géotechnique est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à la firme EXP inc. pour un montant de 16 900\$ avant taxes, pour effectuer une étude géotechnique, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**321-2022**

Octroi de contrat  
TP-IN16.31-2022  
chemin de ligne Ste-Cécile  
et chemin Ste-Cécile –  
Étude géotechnique

**CONSIDÉRANT** le projet des travaux de réfection du chemin de ligne Ste-Cécile et chemin Ste-Cécile;

**CONSIDÉRANT QU'** une étude géotechnique est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 321-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyé par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu d’octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à la firme EXP inc. pour un montant de 15 300\$ avant taxes, pour effectuer une étude géotechnique, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**322-2022**

Octroi de contrat  
TP-IN17.31-2022  
Rang du Portage –  
Étude géotechnique

**CONSIDÉRANT** le projet des travaux de réfection du rang du Portage;

**CONSIDÉRANT QU’** une étude géotechnique est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à la firme EXP inc. pour un montant de 6 950\$ avant taxes, pour effectuer une étude géotechnique, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**323-2022**

Octroi de contrat  
TP-IN18.31-2022  
Piste cyclable Plateau  
Ramsay –  
Étude géotechnique

**CONSIDÉRANT** le projet des travaux d’aménagement d’une piste cyclable sur le Plateau Ramsay;

**CONSIDÉRANT QU’** une étude géotechnique est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 323-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à la firme DEC Enviro inc. pour un montant de 15 998,14\$ avant taxes, pour effectuer une étude géotechnique, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**324-2022**

Octroi de contrat  
Conception des sentiers  
multifonctionnels –  
Phase 3

**CONSIDÉRANT QUE** la conception des sentiers multifonctionnels – phase 3 doit être effectué;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, à l'entreprise Coopérative d'aménagement Tsuga pour un montant budgétaire de 15 500\$ excluant les taxes, pour la conception des sentiers multifonctionnels, selon les spécifications décrites dans la demande de prix.

*Cette dépense sera prise à même les surplus accumulés du fonds général.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**325-2022**

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20h05.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/Greffier-trésorier

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*